

## PROJET DE FONCTIONNEMENT DU RASED

### I. LES ACTEURS DU RESEAU

D'une façon générale, afin d'assurer une cohérence dans l'action menée autour de l'enfant, il est nécessaire de pouvoir mettre en place un partenariat école - famille - membres du RASED.

#### **1. Le maître E, chargé de l'aide pédagogique**

Ses interventions s'adressent aux élèves qui manifestent des difficultés persistantes dans leurs apprentissages fondamentaux.

Elles ont pour objectif d'améliorer la capacité de l'élève à dépasser les difficultés qu'il éprouve dans ses techniques de travail et à prendre conscience de ses progrès. Elles s'organisent à partir de groupes restreints d'élèves (de préférence à partir de trois élèves) et leur durée ainsi que leur fréquence sont fonction de l'adaptation programmée.

L'aide spécialisée est différente du soutien pédagogique apporté par l'enseignant de la classe. Il est exclu de mettre en place un travail reproduisant la relation pédagogique de la classe.

Le travail du maître E comporte également un aspect de prévention, notamment en grande section de maternelle.

Aucune autorisation parentale n'est nécessaire pour la prise en charge par le maître E. Toutefois, les parents seront informés de la prise en charge de leur enfant.

Dans la mesure du possible une réunion d'équipe éducative est organisée avec la présence des parents et de l'enseignant de la classe afin de mettre en place le projet personnalisé de l'élève.

#### **2. Le maître G, chargé de l'aide à dominante rééducative**

*(Il n'y a pas de maître G sur la circonscription)*

Ses interventions s'adressent à des enfants dont les comportements et les relations ont des conséquences négatives sur l'adaptation scolaire et l'efficacité dans ses apprentissages. Elles ont pour objectifs de restaurer le désir d'apprendre, l'estime de soi et l'aident à ajuster ses conduites émotionnelles, intellectuelles et corporelles.

Les séances s'organisent de manière individuelle ou en petit groupe, s'inscrivent dans une démarche de rupture avec la pratique pédagogique, s'appuient sur des activités symboliques, créatives, psychomotrices et sur des jeux.

L'autorisation parentale est nécessaire. Le maître G peut aussi mener des actions de prévention notamment en cycle 2.

#### **3. Le psychologue de l'éducation nationale :**

Ses missions sont définies par l'arrêté du 26 avril 2017. Elles s'exercent en grande partie dans le cadre des réseaux d'aide.

Ses objectifs :

- Apporter sa contribution de psychologue dans le réseau à l'analyse des demandes, à l'élaboration des propositions d'aide, à l'évaluation du changement.
- Améliorer la communication, permettre la collaboration de tous autour de l'enfant et susciter des changements durables.

Son travail :

- Il est un médiateur entre enfant, parents et enseignants, il analyse les interactions pour améliorer la communication.
- Il pratique les examens cliniques et psychométriques après autorisation des parents.
- Il assure le « suivi psychologique » : entretiens avec les enfants concernés, les parents, les maîtres.
- Il a le choix de ses outils et de ses démarches compte tenu des règles en usage dans sa profession. Le code de déontologie garantit le secret professionnel et le refus de tout jugement de valeur.

### II. PRESENTATION DU RESEAU

#### **1. Composition du RASED :**

Psychologues de l'Education nationale : Léa ANDREAU et Pascale LEMPEREUR

Maîtres spécialisés chargés de l'aide pédagogique : Marie DELRUE - Marie DUFOUR – Jordane RENARD

#### **2. Secteur d'intervention :**

Écoles primaires et maternelles de Valenciennes et de La Sentinelle. Il est prévu un référent RASED par école. Ce qui n'exclut pas une intervention conjointe de plusieurs enseignants spécialisés dans une école en cas de besoin.

Léa ANDREAU lea.andreau@ac-lille.fr		Pascale LEMPEREUR pascale.lempereur@ac-lille.fr	
Anna Foucart / J Moulin	J. Mineur	J. Curie	E. Zola 1-2
St. Exupéry	J. Bonmarché	P. Langevin	Froissart
H. Boucher	H. Lemaître	M. de Quinvigny	F. Badar
G. Coty	G. Huisman	Louis Duvant 1-2	L. Weiss
Plaine de Mons	Acacias 1-2	Le Cariot 1-2	S. Cuveillier 1-2

Marie DUFOUR marie-francoise.guislain@ac-lille.fr		Marie DELRUE marie.bourlard@ac-lille.fr		Jordane RENARD jordane.renard@ac-lille.fr	
Acacias 1-2	Joliot-Curie	P. de Mons	G. Huisman	Anna Foucart	S. Cuveillier 1-2
Cariot 1-2	Paul Langevin	G. Coty	St Exupéry	J. Moulin	Louise Weiss
	F. Badar	J. Bonmarché	H. Boucher	J. Froissart	J. Mineur
		H. Lemaître	L. Duvant	E Zola 1-2	
		Mathieu Quinvigny			

**Important :** Du fait de l'effectif réduit des maîtres E cette année, les interventions seront priorisées en fonction des situations.

### III. Fonctionnement du RASED

#### 1. Principes généraux

- L'attention particulière portée aux élèves en difficulté s'inscrit dans le projet d'école.
- **La première aide apportée aux élèves relève des maîtres de la classe et du cycle, dans le cadre de l'adaptation et de la différenciation (PPRE)**
- Si cette réponse pédagogique ne s'avère pas efficiente, l'enseignant peut formuler une demande d'aide accompagnée du PPRE auprès du Réseau d'aide spécialisée (*version papier ou numérique, document disponible sur le site de la circonscription*). Bonne nouvelle la demande d'aide ne change pas cette année !
- Aucune intervention du RASED ne peut être envisagée en l'absence de demande d'aide.
- Le Réseau est un dispositif ressource auprès des équipes pédagogiques, notamment pour l'aide à l'analyse des difficultés, aux réponses à apporter et à la rédaction des projets individualisés.
- **L'intervention du RASED peut prendre deux formes en fonction des besoins et des moyens : une aide directe aux élèves ou une aide-conseil aux enseignants (en classe ou hors classe).**
- Quand une prise en charge des maîtres spécialisés est proposée, elle peut se faire en classe, si cela est le plus pertinent, pour une durée prédéterminée, dans le cadre d'un projet élaboré conjointement avec le maître référent.

#### 2. Participations aux réunions

##### a. Réunions institutionnelles : conseils de maîtres, de cycle et d'école **Ne pas oublier d'inviter le RASED**

- Réunions avec les équipes pédagogiques : dans la mesure des disponibilités horaires, quand l'ordre du jour de ces réunions concerne le réseau, un de ses membres le représente.
- Conseil des maîtres : Il pourrait être bénéfique de prévoir un conseil des maîtres en début d'année pour le cycle 2 et 3 pour faire un point sur les élèves à besoins particuliers, puis en janvier pour la maternelle.
- Conseil d'école : le premier conseil d'école peut faire l'objet d'une présentation du réseau, de son action, de ses membres. Ensuite, la participation du réseau est prévue chaque fois que l'ordre du jour la nécessite.
- Conseil de cycles : en fonction de l'aide apportée aux enfants en difficulté.

##### b. Réunions de fonctionnement

- Entretien entre un enseignant et un membre du réseau : discussion à propos des modalités de prise en charge, synthèse des interventions entreprises auprès d'un enfant.
- Participations aux équipes éducatives facilitant l'inclusion d'enfants en situation de handicap ou d'autres enfants en grandes difficultés, scolarisés en classes ordinaires.
- Synthèses du réseau : mise en commun des informations, projet du réseau, prises en charge d'enfants (décision, analyses des situations, évaluation), rencontre avec d'autres professionnels.

#### 3. Calendrier de prise en charge des maître.sse.s E

NB : les demandes de bilans psychologiques peuvent être adressées toute l'année aux psychologues de l'éducation nationale (TPS à CM2)

Les élèves sont évalués pour engager une intervention en début de période suivante juste après les vacances.

Voici l'organisation des interventions ciblées par période ainsi que les dates limites pour envoyer les demandes d'aide :

		Période 1		Période 2		Période 3	Période 4	Période 5
Cycle 1	GS		Rédaction des Adaptations Annuelles		Date limite renouvellement des demandes MDPH (AVS, ULIS)	⇒ Conseil de Cycles Enfants BEP ⇒ Demandes d'aide-PPRE à envoyer avant le <b>25 janvier 2021</b>		
	CP (Hors REP+)	⇒ Aide à l'évaluation CP-CE1 ⇒ Conseil de Cycles Enfants BEP ⇒ Demandes d'aide-PPRE à envoyer avant le <b>28 septembre 2020</b>						
Cycle 2	CE1 (Hors REP+)							
	CE2 (Non lecteurs)	⇒ Conseil de Cycles Enfants BEP ⇒ Demandes d'aide-PPRE à envoyer avant le <b>21 septembre 2020</b>						
C 3	CM1 - CM2			Dossier pour la 6 <sup>ème</sup> inclusive				
		<b>Aide-conseil</b>						

**Annexe 1 : Affiche en salle des Maîtres**

**RASED Valenciennes Centre – 2020/2021**

Psychologues de l'Education nationale :

<b>Léa ANDREAU</b> lea.andreau@ac-lille.fr		<b>Pascale LEMPEREUR</b> pascale.lempereur@ac-lille.fr	
Anna Foucart / J Moulin	J. Mineur	J. Curie	E. Zola 1-2
St. Exupéry	J. Bonmarché	P. Langevin	Froissart
H. Boucher	H.Lemaître	M. de Quinvigny	F. Badar
G. Coty	G. Huisman	Louis Duvant	L. Weiss
Plaine de Mons	Acacias 1-2	Le Cariot 1-2	S. Cuveillier 1-2

Maitres spécialisés E :

<b>Marie DUFOUR</b> marie-francoise.guislain@ac-lille.fr		<b>Marie DELRUE</b> marie.bourlard@ac-lille.fr		<b>Jordane RENARD</b> jordane.renard@ac-lille.fr	
Acacias 1-2	Joliot-Curie	P. de Mons	G. Huisman	Anna Foucart	S. Cuveillier 1-2
Cariot 1-2	Paul Langevin	G. Coty	St Exupéry	J. Moulin	Louise Weiss
F. Badar		J. Bonmarché	H. Boucher	J. Froissart	J. Mineur
		H. Lemaître	L. Duvant	E Zola 1-2	
		Mathieu Quinvigny			

Calendrier :

		Période 1		Période 2		Période 3	Période 4	Période 5
Cycle 1	GS		Rédaction des Adaptations Annuelles		Date limite renouvellement des demandes MDPH (AVS, ULS)	⇒ Conseil de Cycles Enfants BEP ⇒ Demandes d'aide-PPRE à envoyer avant le <b>25 janvier 2021</b>		
	Cycle 2	CP (Hors REP+)		⇒ Aide à l'évaluation CP-CE1 ⇒ Conseil de Cycles Enfants BEP ⇒ Demandes d'aide-PPRE à envoyer avant le <b>28 septembre 2020</b>				
CE1 (Hors REP+)								
CE2 (Non lecteurs)		⇒ Conseil de Cycles Enfants BEP ⇒ Demandes d'aide-PPRE à envoyer avant le <b>21 septembre 2020</b>						
C 3	CM1 - CM2					Dossier pour la 6 <sup>ème</sup> inclusive		
		<i>Aide-conseil</i>						

Adresses utiles :

**Envoi des fiches de demande d'aide spécialisée :** Vous pouvez laisser la version papier de la demande d'aide à l'inspection ou l'envoyer sur la boîte mail du RASED : [rasedval59@gmail.com](mailto:rasedval59@gmail.com)

PRISE de contact avec le RASED via la boîte mail : [rasedval59@gmail.com](mailto:rasedval59@gmail.com)